

Léo
Lellouche
67

Contre la peine de mort (1908), Jean Jaurès

« [...] Les partisans de la peine de mort veulent faire peser sur nous, sur notre esprit, sur le mouvement même de société humaine, un dogme de fatalité. Il y a des individus, nous dit-on, qui sont à ce point tarés, abjects, irrémédiablement perdus, à jamais incapables de tout effort de relèvement moral, qu'il n'y a plus qu'à les retrancher brutalement de la société des vivants ; et il y a au fond des sociétés humaines, quoiqu'on fasse, un tel vice irréductible de barbarie, de passions si perverses, si brutales, si réfractaires à tout essai de médication sociale, à toute institution préventive, à toute répression vigoureuse mais humaine, qu'il n'y a plus d'autre ressource, qu'il n'y a plus d'autre espoir d'en empêcher l'explosion, que de créer en permanence l'épouvante de la mort et de maintenir la guillotine. »

Voilà ce que j'appelle la doctrine de fatalité qu'on nous oppose. Je crois pouvoir dire qu'elle est contraire à ce que l'humanité, depuis deux mille ans, a pensé de plus haut et a rêvé de plus noble.

Elle est contraire à la fois à l'esprit du christianisme et à l'esprit de la Révolution. Le christianisme a été, pour les hommes, tout ensemble une grande prédication d'humilité et de confiance. Il a proclamé avec l'universelle chute l'universelle possibilité du relèvement. Il a dit à tous les hommes (...) qu'au fond des cœurs les plus purs et des âmes les plus innocentes il y avait des germes empoisonnés, résidus de la grande faute originelle, et qui pouvait toujours infecter de leur venin les âmes les plus orgueilleuses et les plus assurées d'elles-mêmes. Et en même temps, il a dit qu'il n'y avait pas un seul individu humain, tant qu'il gardait un souffle, si déchu soit-il, si flétri soit-il, qui n'eût été virtuellement compris dans l'œuvre du rachat divin et qui ne fût susceptible de réparation et de relèvement. (...) J'ai le droit de me demander comment des chrétiens, comment des hommes de cette humanité misérable et divine, exposés aux mêmes chutes et capables des mêmes relèvements, s'arrogent le droit de dire à d'autres hommes (...) qu'ils ne sont qu'une pourriture et qu'il n'y a plus qu'à les retrancher de la vie. [...]

Messieurs, quand les grands esprits de la Révolution faisaient pour les hommes ce rêve d'une justice adoucie, c'était pour une société régulière, équilibrée et fonctionnant normalement. Ils ont été obligés à une lutte à outrance par la révolte même des forces atroces du passé. Mais savez-vous ce qui les excuse, s'ils avaient besoin d'excuse ? Savez-vous ce qui les glorifie ? C'est que, à travers les violences mêmes auxquelles ils ont été condamnés, ils n'ont jamais perdu la foi en un avenir de justice ordonnée. C'est qu'ils n'ont jamais perdu confiance en cette révolution au nom de laquelle ils avaient tué et au nom de laquelle ils étaient tués (...). Et c'est parce que ces hommes, à travers la tourmente, ont gardé la pleine espérance, la pleine confiance en leur idéal, qu'ils ont le droit de nous la transmettre et que nous n'avons pas le droit, dans des temps plus calmes, de désertier la magnifique espérance humaine qu'ils avaient gardée. [...]

C'est sur ce bloc de fatalités qu'ils dressent la guillotine. Elle a pour mission de signifier aux hommes que jamais le progrès social, jamais le progrès de l'éducation et de la justice ne dispensera les sociétés humaines de tuer et de répondre à la violence individuelle par le meurtre social. [...]

Savez-vous quelle devrait être, pour tous les républicains, pour tous les hommes, l'objection principale contre la peine de mort ? C'est qu'elle détourne précisément les assemblées, c'est qu'elle détourne les nations de la recherche des responsabilités sociales dans le crime. [...] De quel droit une société qui, par égoïsme, par inertie, par complaisance pour les jouissances faciles de quelques-uns, n'a tari aucune des sources du crime qu'il dépendait d'elle de tarir, ni l'alcoolisme, ni le vagabondage, ni le chômage, ni la prostitution, de quel droit cette société vient-elle frapper ensuite, en la personne de quelques individus misérables, le crime même dont elle n'a pas surveillé les origines ?

[...] C'est trop commode de créer ainsi un abîme entre les coupables et les innocents. Il y a des uns aux autres une chaîne de responsabilité. Il y a une part de solidarité. Nous sommes tous solidaires de tous les hommes même dans le crime.

Novembre 1908. Discours de Jean Jaurès à la Chambre des députés.

Source : http://www.jaures.eu/ressources/de_jaures/contre-la-peine-de-mort-1908/

Jean Jaurès est un homme politique français, né en 1859 et mort assassiné par le nationaliste Raoul Villain le 31 juillet 1914. Orateur hors pair et parlementaire socialiste, il s'est notamment illustré par son pacifisme et son opposition au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, les politiques de tous bords, hormis ceux issus de l'extrême droite, se réfèrent à ses discours et à ses prises de position, citent volontiers cet homme qui a défendu avec énergie et talent les valeurs humanistes, de progrès.

Intro
la peine de mort vs les autres
le parti contre. cet acte de barbarie
la religion contre la peine de mort
les grands esprits de la révolution se sont battus pour une société meilleure sans jamais perdre confiance en elle
la peine de mort permet de détourner les attentions de leurs institutions de leur travail : éviter les crimes

L1-CPI1-PL1

Thème : « La tolérance dans tous ses états »

DE du 15 décembre 2015

Aucun document n'est autorisé

Le texte proposé ici est une compilation de morceaux choisis puisés dans un seul et même discours et qui, néanmoins, forment un tout cohérent.

- 1. Quel est le thème du texte ? (1 point)**
- 2. Quelle est la thèse du discours de Jean Jaurès ? (2 points)**
 - Vous la reformulerez de façon très précise et complète.
- 3. Vous établirez le plan détaillé du discours (12 points)**
 - Le plan devra dégager les **grands axes** et les **axes moyens** ;
 - Les **titres** devront être « pleins », autrement dit leur énoncé doit permettre de comprendre parfaitement les idées et les positions énoncées par l'auteur, y compris sous la forme de questions.
 - Votre plan devra faire apparaître obligatoirement des **connecteurs logiques**Exemples, liste non exhaustive : de plus, en outre, mais encore, d'une part, d'autre part, d'ailleurs, par ailleurs, d'abord, ensuite, enfin, car...
- 4. Quelle est la figure de style qui domine ce discours et qui s'apparente à un connecteur rhétorique ? Quel rôle joue-telle ? (2 points)**
 - Relevez toutes les occurrences, en les soulignant dans le texte, texte que vous remettrez avec votre copie.
- 5. Quelle est votre position quant à la thèse défendue par Jean Jaurès ? (3 points)**
 - Vous développerez un paragraphe (8 à 12 lignes), argumenté et structuré.

La correction, la qualité et la structuration de l'expression feront l'objet d'un souci particulier de la part du correcteur. Ainsi, une copie négligente pourra perdre jusqu'à 6 points et une copie irrecevable jusqu'à 15 points.